

la Chambre sont animés du même sentiment sous ce rapport. Les principes qui ont été exposés par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) et par d'autres membres de la Chambre sont des principes que nous reconnaissons tous. Nous différons seulement quant à la manière et à la méthode à adopter pour atteindre le but. Les amendements proposés ne nous permettraient pas d'atteindre ce but. Ils sont rédigés de telle façon qu'ils ne veulent pas dire ce que l'honorable député de Calgary-Ouest voulait qu'ils disent.

L'hon. M. BENNETT: J'en cours la chance.

L'hon. M. CANNON: Ce n'est pas une question sur laquelle nous devrions courir de chance.

L'hon. M. BENNETT: Je cours la chance qu'ils veulent dire ce que je voulais qu'ils disent.

L'hon. M. CANNON: Nous discutons dans le moment l'importante question des pensions. Les honorables députés sont-ils disposés à courir une chance sur un amendement? Veulent-ils voter sur un amendement alors qu'ils ne sont pas sûrs de ce qu'il signifie?

M. ADSHEAD: Alors les hommes qui ont besoin et ont droit à une pension, quelle chance ont-ils de l'obtenir avant que le Parlement soit convoqué de nouveau?

L'hon. M. CANNON: Il y a un article dans la loi sur les cas méritoires.

M. WOODSWORTH: De combien de cas a-t-on disposé en vertu de cet article?

L'hon. J. H. KING: Je crois savoir qu'il y en a eu treize et qu'il y en a d'autres à l'étude. Il n'est entré en vigueur que récemment.

M. WOODSWORTH: Cela ne démontre-t-il pas qu'il n'était pas efficace?

M. WHITE: Depuis combien de temps cet article est-il dans la loi?

L'hon. M. CANNON: Cela n'importe pas. Je suppose que les soldats savent que s'ils s'adressent au bureau des pensions et que leur demande est refusée, c'est final.

M. WOODSWORTH: L'honorable solliciteur général nie-t-il que le bureau d'appel ait essayé plusieurs fois de profiter de cet article sans jamais pouvoir le faire?

L'hon. M. CANNON: Nous arrivons au même point. Nous convenons que nous avons dans notre loi tous les remèdes nécessaires. Par exemple, s'il y a un cas d'indigence, nous avons l'article qui s'applique aux cas méritoires.
[L'hon. M. Cannon.]

toires. Mais on prétend que le bureau n'applique pas la loi comme elle devrait être appliquée.

M. IRVINE: Modifiez la loi.

L'hon. M. CANNON: Je reviens à la première question que j'ai posée à la Chambre. Si la loi est mal interprétée par un tribunal du pays, va-t-on la modifier pour qu'elle s'accorde avec cette interprétation, ou va-t-on améliorer le tribunal? Nous allons voter sur cette question, et si le vote a une signification, après avoir examiné ces amendements comme je les ai examinés, c'est simplement ceci: même si les deux premiers amendements étaient adoptés, la position du soldat ne serait pas améliorée. Va-t-on faire de la chose une question de parti et diviser la Chambre quand nous n'obtiendrons rien en le faisant? Ou allons-nous dire: "Voici une question qui doit être réglée. Le peuple n'est pas satisfait comme il devrait l'être." Qu'on nous permette de présumer que pendant l'intersession, cette question sera étudiée et résolue par des personnes qui ont qualité pour cela, et à l'ouverture de la prochaine session un comité composé des membres les plus compétents de cette Chambre étudiera la question et fera rapport. Nous serons alors en mesure de modifier notre loi pour faire face aux demandes qui nous sont faites, tandis que, si nous essayons d'adopter ces amendements maintenant, nous en arriverons seulement à de la confusion.

M. BARBER: Je puis dire, monsieur l'Orateur, que je me suis rendu au bureau des pensions ce matin et que l'on m'a dit que le ministre peut agir en vertu de l'article sur les cas méritoires.

M. COOTE: Le ministre n'aimait pas que l'on prît un vote de parti sur cette question. Pourquoi cela serait-il nécessaire? Pourquoi ne pas laisser chaque membre voter suivant son jugement?

(L'amendement de M. Bennett, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTE POUR:

Mlle Macphail.

MM.

Adshead,
Anderson (Toronto-
High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (Saint-Jean-
Albert),
Black (Halifax),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,

MM.

Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Coote,
Cowan,
Dickie,
Edwards (l'hon. M.),
Edwards
(Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,